

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SCI 4HOME

Société civile immobilière au capital de cent (100) €

Siège social : 36 Rue des Templiers 35550 Sixt-sur-Aff

RCS Rennes n° 990 527 038

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 mars 2026

L'an 2026, le 31 mars, à 11h,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social 36 Rue des Templiers 35550 Sixt-sur-Aff, sur convocation du gérant.

ASSOCIÉS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

- **Monsieur Jérémy Le Bouffo**, associé et gérant, détenant 10 parts
- **Madame Rosène Le Bouffo**, associée et gérante, détenant 10 parts
- **La société MYZEN**, société SAS, représentée par Monsieur Jérémy Le Bouffo en sa qualité de Président, détenant 980 parts

PRÉSIDENTE DE SÉANCE

L'assemblée est présidée par : Madame Rosène Le Bouffo

ORDRE DU JOUR

- Modification de la date de clôture du premier exercice social
- Modification corrélative de l'article 20 des statuts
- Pouvoirs pour formalités

EXPOSÉ DU GÉRANT

Le gérant rappelle que :

L'article 20 des statuts prévoit que :

JLB

Rub

“L'exercice social commence le 1er octobre et finit le 30 septembre de chaque année.
À titre exceptionnel, le premier exercice social de la société depuis sa constitution
prendra fin le 30 septembre 2026.”

Afin d'aligner la date de clôture sur l'année civile, il est proposé de **prolonger le premier
exercice social jusqu'au 31 décembre 2026.**

RÉSOLUTIONS

♦ Première résolution

Modification de la date de clôture du premier exercice

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture du premier exercice social.

En conséquence, le premier exercice social, ouvert à la date d'immatriculation de la
société, sera exceptionnellement clos le **31 décembre 2026** au lieu du 30 septembre
2026. L'exercice en cours est en conséquence prolongé jusqu'à cette date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

♦ Deuxième résolution

Modification de l'article 20 des statuts

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts comme suit :

Article 20 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque
année.

Par exception, le premier exercice social, ouvert à la date d'immatriculation de la
société, prendra fin le **31 décembre 2026.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

♦ Troisième résolution

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent procès-verbal à l'effet
d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JLB

RLB

CLÔTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Fait à Sixt-sur-Aff

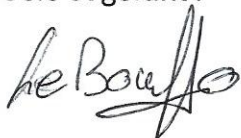
Le 31 mars 2026

En trois exemplaires originaux

SIGNATURES

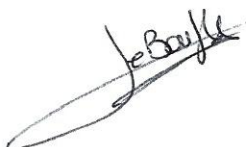
Monsieur Jérémy Le Bouffo

Associé et gérant :



Madame Rosène Le Bouffo

Associée et gérante :



La société MYZEN SAS, représentée par Monsieur Jérémy Le Bouffo en sa qualité de Président

Associé et gérant :



JLB

RLB